

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

RÈGLEMENT #351-04

SÉANCE RÉGULIÈRE DE 2005

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148 du Code municipal, les sessions ordinaires ou générales du conseil ont lieu le premier lundi de chaque mois, à moins qu'il n'en soit autrement réglé par ce conseil;

ATTENDU qu'il y a lieu, pour l'année 2005, de déplacer les sessions ordinaires pour répondre à la disponibilité des membres du conseil municipal;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné le 1^{er} novembre 2004;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Francine Lalonde

QUE le règlement portant le numéro 351-04 soit et est adopté et qu'il soit décrété par ledit règlement qui ordonne, décrète et statue comme suit :

ARTICLE 1 Les sessions ordinaires ou générales du conseil sont tenues les jours, dates et heures suivants :

Lundi le 10 janvier 2005	19h00
Lundi le 7 février 2005	19h00
Lundi le 7 mars 2005	19h00
Lundi le 4 avril 2005	19h00
Lundi le 2 mai 2005	19h00
Lundi le 6 juin 2005	19h00
Lundi le 4 juillet 2005	19h00
Lundi le 1 ^{er} août 2005	19h00
Mardi le 6 septembre 2005	19h00
Lundi le 3 octobre 2005	19h00
Lundi le 7 novembre 2005	19h00
Lundi le 5 décembre 2005	19h00

ARTICLE 2 Les sessions ordinaires ou générales du conseil sont prévues à la Mairie de Plaisance, sis au 274 de la rue Desjardins à Plaisance, Québec et qu'advenant un manque d'espace disponible pour l'assistance, ladite rencontre sera déplacée au 281, rue Desjardins;

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

AVIS DE MOTION : 1^{er} novembre 2004
ADOPTION À LA SÉANCE DU : 6 décembre 2004
PUBLICATION : 8 décembre 2004



Paulette Lalonde
Maire



Benoît Hébert
Directeur général/
Secrétaire-trésorier